



Dijon le 8 février 2011

**M. le Directeur  
CEA de Valduc  
21 120 IS SUR TILLE**

Objet : Contamination tritium à Bondoufle et Saint-Maur-des-Fossés

Monsieur le Directeur,

L'incident de contamination par du tritium à Bondoufle et Saint-Maur-Des-Fossés, classé niveau 2 sur l'échelle INES, déclaré le 4 novembre dernier par le centre de Valduc, continue de susciter des questions de la part de la population, des associations et des élus de la région contaminée, ainsi que des membres de la SEIVA, et ce, malgré vos premières explications données en commission Environnement le 24 novembre 2010 et en assemblée générale le 8 décembre 2010.

Je vous livre un certain nombre de questions qui ont été recensées, auxquelles la Seiva est dans l'impossibilité de répondre actuellement :

- Quelle quantité de tritium contenait le tamis moléculaire lors de sa sortie du centre, et quelle est la quantité qui a été libérée sur les deux sites de Bondoufle et de Saint-Maur-des-Fossés ?
- Le tamis a-t-il fait l'objet d'analyses approfondies ?
- Quelles sont les procédures d'identification d'un tel matériel, à quelles étapes les erreurs ont-elles été commises ? Par qui ? En quoi consistent-elles ?
- Quelle est la chronologie exacte des faits, de la dernière utilisation du tamis sur le centre à ses différents classements et déplacements, puis de son prêt à la société Etudes et Diffusion et à sa récupération par vos services ?
- Quels ont été les rôles de l'ASN et de l'ASND depuis la découverte de l'incident ?
- La CRIIRAD, dans sa plainte, demande la levée du secret : quels éléments relèvent du secret et pourquoi ?
- L'IRSN est-il le seul organisme à avoir effectué des mesures ?
- Le CEA Valduc a-t-il géré seul les opérations de décontamination ?
- Où en est-on aujourd'hui ? (analyses, décontamination, suivi des travailleurs, etc.)

- La presse évoque la date de septembre 2009 comme début de la pollution. Le fait que le tamis avait été livré en septembre 2009 est resté sous silence lors des réunions publiques (réunion FCPE à St Maur, Commission SEIVA,...). Pour quelles raisons ?
- Quelles sont les actions correctives, les indemnisations effectuées et envisagées ?

Je vous remercie par avance de nous communiquer des éléments de réponses à ces nombreuses interrogations dans la mesure de vos connaissances.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Eric FINOT,

Président de la SEIVA